

107 Présence internationale

SOMMAIRE: 2. ÉDITO 3. ALERTE AU HONDURAS 4-5. ÉLECTIONS AU MEXIQUE : NOUVELLE DONNE OU *BIS REPETITA PLACENT*? 6. NOUVEAUX ASSASSINATS EN COLOMBIE 7. GUATEMALA : LA RÉGLEMENTATION DE LA CONSULTATION POPULAIRE CONTESTÉE 8. RETOUR SUR NOTRE WEEK-END ICP/ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DE PBI FRANCE/S'IMPLIQUER AVEC PBI



Assemblée générale de PBI international

OCTOBRE 2017, PAYS-BAS

Edito

Chères lectrices, chers lecteurs,

Nous vous informions dans notre dernier numéro que les représentantes et représentants de toutes les entités des Brigades de Paix Internationales s'étaient réunis en octobre 2017 lors de l'Assemblée générale triennale de l'organisation. Il est aujourd'hui temps de vous en raconter le déroulé, de vous annoncer les grandes décisions qui ont été prises et de vous faire part de leurs implications pour le travail de notre entité.

Avec Martin Willaume, président de PBI France, nous nous sommes rendus aux Pays-Bas afin de participer à quatre jours de réunion intense en compagnie des autres représentants : des bénévoles et des employés des projets, des groupes nationaux, du secrétariat international et du conseil international de PBI (équivalent du bureau associatif de l'association composé d'anciens volontaires et d'experts sur les droits humains).

Parmi les thèmes abordés et les décisions prises, les sujets habituels d'une assemblée générale : rapport financier, budget, rapports d'activités. Il s'agissait également de définir notre nouveau Plan stratégique global, qui fixe des objectifs ambitieux pour les six prochaines années (2018-2023) : continuer à protéger et soutenir les organisations, défenseur.e.s des droits humains et communautés dans nos pays d'intervention et dans de nouveaux pays, contrer la réduction de l'espace d'expression et d'action de la société civile et renforcer le mouvement mondial en faveur de la justice et de la paix.

Des propositions ont été présentées pour la modification du mandat de PBI et du mandat des groupes nationaux pour mieux refléter la diversité de notre travail actuel, et pour permettre aux entités de répondre avec souplesse à l'évolution des contextes et relever de nouveaux défis. Le travail de renforcement des capacités des communautés et défenseur.e.s avec lesquels nous travaillons est désormais officiellement intégré au mandat de l'organisation.

Beaucoup de temps d'échange a également été consacré au thème de la collecte de fonds et à celui de l'amélioration de la communication interne entre les différentes entités. Les projets Nepal Monitor et Indonésie ont présenté de manière approfondie leurs modèles de travail actuels, originaux, innovants et uniques au sein de PBI.

Bien qu'une grande partie de l'AG ait été consacrée à d'intenses discussions, les participants ont également pris le temps de faire connaissance, échanger des expériences et identifier des synergies entre les différentes entités. C'est une occasion unique de se retrouver entre membres de PBI, tous animés par la même volonté de contribuer à la protection des défenseur.e.s.

On se souviendra de la volonté commune d'aboutir et du talent de l'animatrice, qui a réussi à obtenir des accords par consensus sur la plupart des sujets de discussion - objectif au départ ambitieux, pour employer un euphémisme ! Cette réunion a notamment pris la décision de déménager le bureau international de Londres à Bruxelles afin d'être au plus près de l'Union européenne et de se rapprocher d'autres collègues de PBI déjà présents dans cette ville.

Inspirés par les décisions prises lors de l'Assemblée générale internationale, nous avons initié au sein de PBI France un travail de réflexion interne, afin de faire le bilan de nos forces et faiblesses et d'adapter notre structure et nos priorités au nouveau plan stratégique global de l'organisation. Nous espérons que vous continuerez à nous soutenir afin que nous puissions mettre en oeuvre des changements positifs au cours des prochains mois!

KIM AUMONIER
COORDINATRICE DE PBI-FRANCE
INSPIRÉE PAR PBI BELGIQUE

Alerte au Honduras

LE 26 NOVEMBRE DERNIER SE SONT TENUES AU HONDURAS LES ÉLECTIONS LÉGISLATIVES, MUNICIPALES ET PRÉSIDENTIELLES. DEUX CANDIDATS ÉTAIENT DONNÉS FAVORIS POUR CETTE DERNIÈRE : JUAN ORLANDO HERNANDEZ, DU PARTI NATIONAL (PN) ET PRÉSIDENT DU HONDURAS DE 2013 À 2017, ET SALVADOR NASRALLA, POUR L'ALLIANCE D'OPPOSITION CONTRE LA DICTATURE. LA CONSTITUTION HONDURIENNE NE PERMET PAS AUX PRÉSIDENTS DE BRIGUER UN SECOND MANDAT, POUR AUTANT UNE DÉCISION DE LA COUR SUPRÊME AVAIT AUTORISÉ M. HERNANDEZ À SE PRÉSENTER À SA PROPRE SUCCESSION.



28 JANVIER 2018 À TEGUCIGALPA
PHOTO DU BUREAU DU HAUT-COMMISSARIAT DE L'ONU AUX DROITS
DE L'HOMME AU HONDURAS

Le Tribunal suprême électoral (TSE), chargé de superviser le processus électoral, a annoncé le 26 novembre au soir des résultats partiels donnant Salvador Nasralla en avance sur son opposant, avant que la tendance ne s'inverse. Dans le même temps, le TSE donnait dès les premiers comptages le PN vainqueur des élections législatives (61 sièges sur 128) et municipales (171 sur 298 mairies), sur respectivement plus de 97% et 92% des voix.

Des manifestations ont très rapidement eu lieu dans de nombreuses villes du Honduras, exigeant un processus électoral transparent et des résultats fiables. Ces manifestations ont subi une répression particulièrement violente, dénoncée par exemple dans un communiqué commun, le 20 décembre, par le Bureau du Haut-Commissariat de l'ONU aux droits de l'Homme et la Cour interaméricaine des droits de l'Homme, qui se sont alarmés de l'usage illégal et excessif de la force et ont dénoncé nombre de décès, blessés, arrestations et actes de torture au sein de prisons militaires.

PBI Honduras s'est également fait l'écho de cette forte préoccupation suite à de nombreux incidents rapportés par des défenseur.e.s des droits humains. L'espace de travail des défenseur.e.s s'est trouvé considérablement réduit par suite de l'instauration d'un couvre-feu et de la suspension de certaines garanties constitutionnelles, le 1er décembre. Ces dispositions doivent pourtant être utilisées, selon la Convention américaine des droits de l'Homme, seulement dans des situations exceptionnelles et de manière proportionnée. PBI Honduras l'a d'ailleurs rappelé en appelant la communauté

internationale, dans un communiqué public, à exhorter l'Etat hondurien à respecter son obligation de garantir la protection, la promotion et le respect des droits humains et des libertés fondamentales.

Le 5 décembre le ministère français des Affaires étrangères avait pour sa part pressé les autorités honduriennes et le TSE de montrer, dans un délai raisonnable, tous les éléments apportant les garanties nécessaires à l'établissement de la transparence du scrutin du 26 novembre et de la fiabilité des résultats lorsque ceux-ci seraient proclamés. La France (ainsi que le Royaume-Uni et l'Espagne entre autres) a également appelé, suite à la proclamation des résultats officiels donnant M. Hernandez vainqueur, l'ensemble des forces politiques du pays à engager un processus de paix et à ne pas encourager la violence dans les rues.

Les violences n'ont pour autant pas cessé, et PBI Honduras a d'ailleurs attiré l'attention de la communauté internationale sur l'augmentation exponentielle du nombre d'incidents, dans une alerte publique datée du 22 janvier. 35 incidents de sécurité ont été enregistrés et vérifiés par PBI Honduras entre le 26 novembre et le 21 janvier. Le Comité des familles de détenus disparus au Honduras (COFADEH) a quant à lui enregistré 30 assassinats entre le 30 novembre et le 28 décembre. Ceci alors que de nouvelles manifestations étaient prévues les 27 et 28 janvier, week-end de l'investiture de M. Hernandez.

Ces élections générales intervenaient dans un contexte où les défenseur.e.s des droits humains accompagnés par PBI Honduras n'ont eu de cesse de dénoncer la fermeture de leur espace de travail et une militarisation croissante du pays, allant à l'encontre des droits et libertés fondamentaux. Dans un tel contexte, on voit mal comment la mission exploratoire de l'ONU, qui sera réalisée à la demande du nouveau gouvernement et qui devrait déboucher sur une mission de médiation à laquelle l'Alliance s'est dite prête à participer, pourrait aboutir. Ça n'est en tout cas pas le soutien de la communauté internationale qui manque à M. Hernandez ; la mission d'observation électorale de l'Union européenne n'avait relevé aucune irrégularité, alors que le président de l'OEA avait appelé à de nouvelles élections, sans que cette demande aboutisse. Pas sûr que la réponse de M. Hernandez aux appels au dialogue de ses partenaires internationaux ne satisfasse la volonté des manifestants et ne mette un terme aux violences.

Vanessa Herault

Elections au Mexique : nouvelle donne ou *bis repetita placent* ?

EN JUILLET 2018 AURONT LIEU LES PROCHAINES ÉLECTIONS GÉNÉRALES AU MEXIQUE. EN 2012, LE PRÉSIDENT ENRIQUE PEÑA NIETO ÉTAIT PRÉSENTÉ COMME LE CANDIDAT CAPABLE DE RÉDUIRE L'INSÉCURITÉ, MAIS FORCE EST DE CONSTATER QUE BIEN AU CONTRAIRE, SIX ANS PLUS TARD, LE MEXIQUE SUBIT UNE VÉRITABLE CRISE DES DROITS HUMAINS. L'INDIGNATION SUSCITÉE AU MEXIQUE ET À L'INTERNATIONAL PAR LA DISPARITION DES 43 ÉTUDIANTS D'AYOTZINAPA A PERMIS D'OUVRIRE LA BOÎTE DE PANDORE ET D'EXPOSER D'AUTRES CAS EMBLÉMATIQUES DE CETTE CRISE.

La dégradation du climat sécuritaire sert aujourd'hui de toile de fond pour ces élections, 2017 étant l'année la plus violente qu'ait vécue le Mexique, surpassant même les niveaux atteints en 2011, année où la « guerre contre le narco » battait son plein : plus de 25 300 assassinats, une augmentation de 152% des féminicides et, à la date du 31 juillet 2017, plus de 2 400 disparitions dénoncées. Défenseur.e.s et journalistes ont également été pris pour cibles : selon l'organisation Article 19, les autorités ont enregistré en 2017 une agression contre un.e journaliste toutes les 15 heures environ et le Réseau national des organismes civils des droits humains « Tous les droits pour toutes et tous » (Red TDT) a dénoncé la généralisation des agressions et menaces contre les défenseur.e.s [862 entre janvier et le 31 juillet 2017], démontrant ainsi le manque de volonté politique de l'État pour protéger défenseur.e.s et journalistes alors même qu'en 2012 a été créé un mécanisme national à cet effet.

La société civile craint une exacerbation de l'insécurité par les élections, alors même que ces dernières seront les plus importantes jamais connues au Mexique : en plus du président de la République, seront élus 128 sénateurs et 800 députés fédéraux, 9 gouverneurs et 2 768 députés locaux, maires et conseillers municipaux. Face à un tel renouvellement des élus politiques, les cartels réaffirment leur emprise sur les différents territoires pour distiller l'incertitude et négocier de nouvelles alliances.

Dernier outil dans la lutte contre le « narco », la Loi de Sécurité intérieure (LSI) permet de régulariser la présence de l'Armée dans la rue pour remplacer la police, jugée incompétente et corrompue, faisant ainsi de toute question de sécurité citoyenne une affaire de sécurité nationale. Outre le fait que des ONG mexicaines et internationales ont documenté par le passé que l'implication de l'Armée engendrait plus de violations des droits humains qu'une réelle diminution de l'insécurité, la LSI ne prétend même pas instaurer les garanties nécessaires pour éviter ces dérives. Cette loi pourrait également, vu le contexte électoral, permettre à l'Armée de réprimer facilement des manifestations contre la fraude électorale ou encore de prendre par la force le pouvoir. Plus problématique encore, cette loi ne prend en compte aucun des problèmes de fonds corollaires de la crise des droits humains qui secoue le pays : la corruption est rampante et atteint les plus hautes sphères politiques, l'impunité est presque totale (99% selon la Commission interaméricaine

des droits de l'Homme), le personnel policier n'est pas qualifié et n'a pas les moyens d'affronter une telle situation.

Devant ce panorama et à moins de six mois des élections nationales, les principales alliances politiques ainsi que leurs candidats sont maintenant définis. Pour la première fois des candidats indépendants pourront se présenter à condition de réunir 866 593 signatures de soutien dans au moins 17 des 32 États qui composent le Mexique. C'est par exemple le cas de Marichuy, porte-parole du Conseil indigène de gouvernement (CIG) et candidature emblématique puisque première femme autochtone à postuler aux élections présidentielles mexicaines.

Marichuy et le CIG sont partis en campagne contre ce qu'ils nomment « le mauvais gouvernement mexicain » et ne cessent depuis de dénoncer les barrières imposées par le système électoral aux candidatures indépendantes : difficulté d'obtenir autant de soutiens en un temps si réduit, obligation d'acquiescer un smartphone afin d'attribuer sa signature, excluant ainsi les populations mexicaines les plus pauvres, parmi lesquelles les populations autochtones, premier soutien de Marichuy.

Par ailleurs et au vu des derniers sondages d'intentions de vote, les partis politiques traditionnels semblent perdre du terrain, au profit de la coalition de gauche conduite par le Mouvement de régénération nationale (MORENA). Selon Barbara Ester, sociologue au Centre stratégique de géopolitique d'Amérique latine (CELAG), les scandales de corruption répétés et les graves violations de droits humains qui ont marqué (et continuent de le faire) le mandat d'Enrique Peña Nieto, seraient en partie à l'origine de l'ascension de Morena et de son leader Andrés Manuel López Obrador.

En effet depuis des années, ce dernier a fait de la lutte contre la corruption la priorité de son programme politique, d'abord comme président du PRD et maintenant avec MORENA. De plus, le fait que la gauche mexicaine se soit majoritairement exprimée contre la Loi controversée de Sécurité intérieure lors de son adoption au parlement en novembre dernier aurait également joué en sa faveur, explique la sociologue. Au contraire, la coalition emmenée par le Parti actuellement au pouvoir et son candidat José Antonio Meade n'arrive qu'en troisième position, juste derrière l'alliance formée, entre autres, par les deux autres grands partis traditionnels mexicains : le Parti de la révolution démocratique (PRD) et le Parti action

nationale (PAN) - parti de Felipe Calderón, l'ex-Président qui a initié la tristement célèbre « guerre contre le Narco ».

Cependant, le paysage électoral est encore très incertain, d'autant plus qu'il est sous la menace de la fraude électorale qui a déjà frappé le Mexique à plusieurs reprises, comme par exemple en juin dernier lors des élections dans l'état fédéré de Mexico, où la candidate de Morena était donnée en tête (dans un état où le PRI gouverne sans alternance depuis la création de ce parti). Quelques jours avant que n'aient lieu les élections, des têtes de porc avaient été retrouvées devant le bureau de Morena dans plusieurs municipalités de l'État ainsi que devant de futurs bureaux de vote. Certaines de ces têtes étaient accompagnées de noms ainsi que d'une croix menaçant et dissuadant clairement la population mexicaine d'exercer librement son droit de vote. Consciente des fortes possibilités qu'un tel schéma ne se répète et malgré les risques que cela comporte, la société mexicaine continue de se

mobiliser et de dénoncer au niveau national et international les graves violations des droits humains ainsi que la corruption et le manque de volonté politique du gouvernement mexicain pour résoudre cette crise. En sont la preuve les mouvements #SeguridadSinGuerra et #FiscalíaQueSirva, créés afin de lutter contre la LSI et l'impunité dans le pays et qui ont déjà déclaré que les tensions en 2018 iraient au-delà des tensions électorales.

Par ailleurs, l'année 2018 sera également marquée par deux rendez-vous internationaux sur le Mexique : l'Examen périodique universel et le Comité de l'ONU pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes. Ainsi, quel que soit le vainqueur de la présidentielle, celui-ci devra, non seulement gérer les tensions sociales internes, mais aussi rendre compte de la situation des droits humains devant la communauté internationale.

Sara Méry et Mélanie Paboeuf



Mélanie Paboeuf
Volontaire de PBI Mexique
Equipe du Sud

J'ai eu l'opportunité d'être volontaire dans l'équipe Sud de PBI entre 2016 et 2017, accompagnant ainsi des personnes défenseuses des droits humains dans les états de Oaxaca et de Guerrero. L'année de volontariat m'a permis de grandir professionnellement parlant et de faire de fabuleuses rencontres à l'intérieur de mon équipe mais également au sein de la société civile mexicaine. Elle m'a également permis d'ouvrir encore plus les yeux sur la triste situation des droits humains au Mexique, pays dans lequel je réside pourtant depuis plus de cinq ans. Ce qui m'a le plus marquée de mon expérience PBI est sans aucun doute le travail réalisé autour de la thématique de la disparition forcée. Devant l'inaction du gouvernement mexicain, ce sont les propres familles des victimes qui, au-delà de leur infatigable exigence de justice et de vérité, sont forcées de mener elles-mêmes l'enquête dans le but de retrouver la trace de leur enfant, père, mère, frère ou sœur disparu.e. Dans le meilleur des cas, le gouvernement mexicain leur prête pelles et pioches et leur assigne une escorte policière afin qu'elles puissent se rendre dans des zones préalablement identifiées comme susceptibles d'abriter un indice, ou le corps de leur proche disparu. J'ai souvent tenté d'imaginer la douleur que pouvaient ressentir les victimes, en vain. Alors devant l'indignation, la tristesse et l'incompréhension que pouvaient me générer tant d'ignominie, j'essayais de prendre exemple sur le courage et la dignité de toutes ces personnes, victimes et défenseuses des droits humains à la fois, pour continuer à apporter moi aussi mon grain de sable le plus humainement et professionnellement possible.



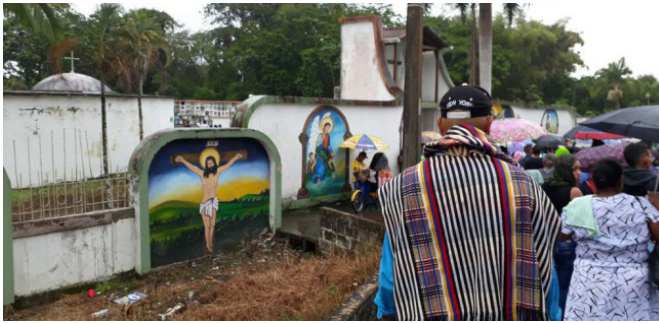
Sara Méry
Volontaire de PBI Mexique
Equipe du Nord

PBI a été pour moi l'opportunité de retourner travailler auprès et avec la société civile mexicaine, que j'avais eu la chance de découvrir il y a quelques années à l'occasion d'un stage. C'est après la recommandation d'un défenseur avec qui j'avais travaillé à l'époque que j'ai décidé de m'engager avec PBI Mexique. Arrivée en novembre 2016 à Chihuahua dans le nord du pays, j'ai passé un an à travailler avec une équipe venant de tous les horizons géographiques, culturels et académiques.

Outre l'acquisition et la mise en pratique de compétences très variées (des relations publiques à la formation continue en sécurité et gestion des risques en passant par la gestion des finances de l'équipe par exemple) et l'apprentissage d'une méthode de travail participative, égalitaire et par consensus, ce que je retiens de mon expérience avec PBI Mexique c'est avant tout la rencontre avec les défenseur.e.s et les personnes qui bénéficient de leur accompagnement : familles de disparus, migrant.e.s, communautés autochtones, etc. Malgré une situation qui, vue de l'extérieur, peut paraître sans espoir, c'est une véritable leçon de vie de pouvoir être témoin de la force, la résilience et l'ingéniosité dont la société civile mexicaine fait preuve en gardant la tête haute, en demandant encore et encore, un scandale après l'autre, à l'Etat mexicain d'accomplir son devoir : celui de respecter, protéger et promouvoir les droits humains de chacun et chacune.

Nouveaux assassinats en Colombie

LES VOLONTAIRES DE PBI COLOMBIE ONT ASSISTÉ À L'ENTERREMENT DE MARIO CASTAÑO BRAVO, ASSASSINÉ SOUS LES YEUX DE SA FEMME ET DE SES ENFANTS. SA MORT REPRÉSENTE UN COUP DUR POUR LES COMMUNAUTÉS D'URABÁ, DANS LE NORD DE LA COLOMBIE, ET POUR LEUR COMBAT POUR LA RÉCUPÉRATION DE LEURS TERRES.



Les volontaires PBI présents à l'enterrement ont fait part de leurs condoléances à la famille. « Un moment lourd en émotion. Les gens portaient vraiment la douleur dans leurs cœurs et on se sentait comme impuissants face à la situation », rapporte une volontaire. Mario Castaño Bravo est une figure emblématique de la lutte pour la restitution des terres collectives de la région d'Urabá. Il était un exemple à suivre qui restera gravé dans les mémoires. Un homme qui « savait semer des graines, même dans des sols durs ». Il faisait partie de l'organisation *Comunidades Construyendo Paz en los Territorios* (Communautés qui construisent la paix dans les territoires - Conpaz) et du Conseil communautaire de La Larga Tumaradó. Vu sa position et les menaces qu'il recevait, Mario Castaño bénéficiait de mesures de protection accordées par l'Unité de Protection Nationale, qui n'ont cependant pas empêché son assassinat.

Une population prise entre deux feux

La région d'Urabá se situe à la frontière colombienne avec le Panama. Un paysage magnifique entaché de sang de par la violence endémique qui y règne. Malgré le début du processus de paix, les menaces et les attaques perdurent, notamment envers les défenseur.e.s mobilisé.e.s pour la restitution de leurs terres. La présence de différents groupes paramilitaires luttant pour le contrôle territorial est grandement responsable des conflits armés dont Urabá est le théâtre au détriment des communautés qui se trouvent prises entre deux feux.

Pourtant, une loi stipule, depuis 1993, que le territoire d'Urabá est reconnu comme la propriété collective inaliénable des populations afro-descendantes. Malgré cela, les communautés ne possèdent que 3% de ses terres. Le reste a été vendu illégalement à des grands propriétaires ou est aux mains des paramilitaires.

Pas un cas isolé : l'assassinat de Hernán Bedoya le 8 décembre

Le meurtre de Mario Castaño n'est malheureusement pas un cas isolé. Quelques jours plus tard, le 8 décembre, Hernán Bedoya a été lui aussi assassiné. Il était un leader bien connu qui a fait campagne pour la récupération des terres à Pedeguita y Mancilla. Vu la gravité de la situation sécuritaire actuelle à Urabá, PBI a publié un communiqué le 12 décembre :

« ...de manière extraordinaire, nous nous permettons de réaliser cette communication publique, face à la grave crise humanitaire et au manque de protection que vivent actuellement les communautés dans certains territoires reculés du pays. Cette situation est notamment due à des affrontements entre acteurs armés illégaux, aux nombreuses menaces de mort et aux déplacements forcés généralisés qui ont eu lieu ces dernières semaines dans différentes régions du pays. [...] »

Malgré les alertes lancées après le 27 novembre par des instances nationales et internationales à la suite de l'assassinat de Mario Castaño Bravo, moins de deux semaines plus tard, un second leader réclamant sa terre a été assassiné, tout cela à moins de 30 minutes de marche de la station de Police et de la base de l'Armée détachée des Brigades XV et XVII. PBI constate avec une profonde inquiétude que, malgré les nombreuses mises en garde et recommandations répétées au cours de l'année 2017 par différentes organisations, organismes internationaux, États et hautes Cours nationales et internationales, les progrès en matière de garanties de prévention et de protection par l'État colombien restent insuffisants et manquent d'une dimension territoriale et de genre. [...] »

PBI insiste sur la nécessité urgente de démanteler les structures responsables de ces crimes ce qui exige une analyse détaillée de la relation entre les intérêts économiques de tiers et la restitution des terres, la complicité de ces tiers avec les structures armées illégales (...). Bien qu'il y ait eu des progrès dans certains processus juridiques contre des entrepreneurs liés aux paramilitaires dans la région, il est impératif que des avancées soient réalisées pour clarifier la totalité des faits qui se sont produits dans le Bas Atrato et pour prendre en compte la grande vulnérabilité des communautés rurales. Sans une enquête efficace et la sanction des auteurs matériels et intellectuels des agressions contre les groupes et personnes qui défendent les territoires, la protection des droits et les garanties de non-répétition ne seront pas assurées. »

Informations communiquées par PBI-Suisse et PBI-Belgique

Guatemala : la réglementation de la consultation populaire contestée

DEPUIS QUELQUES ANNÉES, LE SUJET DE LA RÉGLEMENTATION DE LA CONVENTION 169 ET DE LA CONSULTATION PRÉALABLE FAIT DÉBAT AU GUATEMALA. EN CAUSE, DE L'AVIS DES DIFFÉRENTS SECTEURS SOCIAUX, UN MANQUE DE COMPRÉHENSION DE CE QUE SIGNIFIE LA CONSULTATION POUR LES PEUPLES AUTOCHTONES.

La Convention 169 de l'Organisation Internationale du Travail (OIT) affirme une série de droits fondamentaux des peuples autochtones que les États doivent respecter et garantir. Elle vise à atténuer la situation d'injustice historique dans laquelle les peuples autochtones ont vécu. Aussi l'accent est-il mis sur le respect et la protection des cultures et des modes de vie de ces peuples. Elle a été ratifiée par l'État du Guatemala en 1996. Selon les termes de la Cour constitutionnelle (CC) du Guatemala, la consultation est un droit fondamental à caractère collectif par lequel l'État est obligé d'établir des procédures visant à recueillir l'avis préalable, libre et informé de ces communautés lorsque des actions gouvernementales, législatives ou administratives, peuvent les toucher directement. Aussi devrait-on s'assurer de la pleine participation des peuples autochtones aux décisions relatives à l'utilisation, la gestion et la conservation des ressources naturelles des territoires qu'ils occupent.

L'évolution de la consultation préalable au Guatemala : entre affirmation et restrictions.

Les consultations préalables, libres et informées, telles qu'envisagées dans la Convention, ont été étroitement liées à la situation socio-économique du pays. Comme le note Julio González, membre de *Madre Selva*, un collectif écologiste actif au Guatemala, le modèle économique imposé dans le pays depuis 2000, se caractérise par un boom de l'exploitation minière, en raison de l'augmentation du prix de l'or et de l'argent. De nombreuses entreprises transnationales s'y sont implantées, profitant de réglementations très flexibles et de privilèges obtenus grâce à des formes de corruption administrative.

Face cette situation, les communautés autochtones locales se sont appuyées sur la Convention 169 de l'OIT pour organiser leurs propres consultations. Bien que leurs résultats ne soient pas contraignants, entre 2005 et 2015, plus de 75 consultations ont été réalisées, auxquelles ont participé plus de 800 000 personnes.

Réguler la consultation, mais comment et au bénéfice de qui ?

Sous le gouvernement du président Colom (2008-2012), un premier projet de réglementation a été présenté, mais celui-ci a été rejeté par tous les secteurs. Une action en justice a d'ailleurs été déposée contre le Président pour avoir promu cette réglementation. En 2009, un changement de jurisprudence de la CC présentait le droit à la consultation comme une extension ou une première ligne de défense d'autres droits fondamentaux,



tels que le droit à la propriété, à la culture, à la santé, à la liberté de culte, etc. Les hauts magistrats ont ajouté que l'absence de réglementation interne ne pouvait être considérée comme un obstacle pour l'application de ce droit.

Le gouvernement actuel propose un nouveau projet de réglementation de la consultation et différents secteurs sociaux sont de nouveau très méfiants. Pour Julio González, le processus mis en place pour réglementer la consultation porte en soi de sérieuses contradictions et incohérences : « L'officialisation d'un guide pour mener des consultations basées sur la Convention 169 est non seulement illégale, mais immorale, puisqu'une réglementation de la consultation est réalisée sans consulter qui que ce soit. »

Au fond, il y a un manque de compréhension de ce que signifie la consultation pour les peuples autochtones, une difficulté très bien identifiée par Omar Jerónimo, coordinateur d'une organisation communautaire : « On pense que la consultation est une pratique électorale, où le oui ou le non l'emporte. Pour les peuples autochtones, ce n'est pas cela une consultation. C'est un processus constant de dialogue dans les communautés. C'est un processus pour atteindre un niveau de conscience collective et de consensus communautaire. Le principe fondamental des peuples autochtones est la recherche de l'équilibre. Or celui-ci ne s'obtient pas lorsque 40 personnes sont en désaccord ou que quelqu'un décide de faire ceci ou cela alors que ceux qui ont perdu dans le processus vont être affectés. Un processus de consultation doit aboutir à des actions qui servent réellement la communauté en tant que telle et non un groupe ou la majorité. »

Gustavo Garcia
Article publié par PBI Belgique

Retour sur notre week-end annuel de formation à l'ICP

Chaque année, PBI France organise un week-end de formation à l'Intervention civile de Paix. Animé par Cécile Dubernet, maître de conférence à la Faculté des sciences sociales et économiques de l'Institut Catholique de Paris, et Justin Scherer, traducteur et également enseignant à l'Institut Catholique de Paris.

L'objectif de ces week-end est de faire découvrir les principes de l'Intervention civile de Paix et les mandats des différentes organisations de défense des droits humains sur le terrain, d'identifier et comprendre les types de mission (observation, accompagnement physique, accompagnement politique, interposition etc...), d'expérimenter les dimensions du travail (analyses de cas et prises de décision, travail en équipes multiculturelles, stress, questions de sécurité) et de comprendre les procédures de recrutement.

Cette année, 15 personnes ont profité de cette formation qui

s'est déroulée au Mundo M, à Montreuil, grâce au soutien du Comité pour une Intervention civile de Paix. Toutes et tous ont évalué de manière très positive l'approche pédagogique mêlant théorie et mises en situation pratiques permettant de se mettre dans la peau des volontaires de terrain.



La métaphore de la toile d'araignée, filée tout au long du week-end, a notamment permis d'insister sur l'importance de la création de liens pour tout intervenant civil de paix : créer des liens avec les civils, avec les défenseur.e.s des droits humains, avec les autorités locales, nationales et internationales, avec des alliés... Et entre personnes impliquées en faveur de la justice et la paix.

Assemblée générale 2018

L'assemblée générale de la section française des Brigades de Paix Internationales aura lieu le dimanche 25 mars.

Programme

- Présentation et validation du rapport d'activité et du rapport financier 2017
- Actualité des Projets : Colombie, Guatemala, Honduras, Kenya, Mexique, Indonésie, Népal
- Perspectives 2018 pour PBI France
- Élection du Bureau

S'IMPLIQUER AVEC PBI

Devenir bénévole

Pour devenir bénévole et aider régulièrement ou ponctuellement, il faut

- avoir un peu de temps à donner ;
- être ouvert et convaincu de l'efficacité de la non-violence

Nos actions

Appui aux projets

À chaque projet de terrain correspond un "référent", chargé du suivi du projet au sein de la section nationale. Il/elle informe les candidats au volontariat, assure une veille informationnelle. Elle est la courroie de transmission entre le comité qui gère le projet et la section nationale. L'appui aux projets passe également par la recherche de fonds et le travail inter- associatif.

Réseau d'alerte

Il appartient aux sections nationales

de constituer un réseau d'appui : celui-ci est composé de personnalités – élus locaux, députés, membres d'ONG – qui ont connaissance de notre action et la soutiennent moralement ou politiquement. En cas de difficulté rencontrée sur le terrain par un volontaire ou une personne accompagnée, ce réseau est sollicité pour une réaction immédiate auprès des autorités concernées.

Communication

- Communication externe
Il s'agit de la création et la mise à jour des documents d'information (plaquettes, bulletin trimestriel etc.) et de la gestion de la liste de diffusion de PBI. Il faut également assurer la publicité des événements auxquels participe PBI, en tant qu'organisateur comme en tant qu'invité.

- Communication interne

En tant que membre d'une organisation internationale, PBI-France doit participer à la vie de celle-ci : contribuer aux publications générales, se positionner sur différentes questions, participer à des rencontres internes...

Devenir volontaire

Pour devenir volontaire il faut :

- parler l'espagnol pour les projets latino-américains;
- avoir une expérience associative préalable est souhaitable.

Chaque projet prend en charge la formation du volontaire, un voyage aller/retour, le séjour sur place, l'assurance et une petite indemnisation mensuelle. On demande au volontaire de s'engager pour une durée initiale d'un an.

Consultez le site internet de PBI-France : www.pbi-france.org